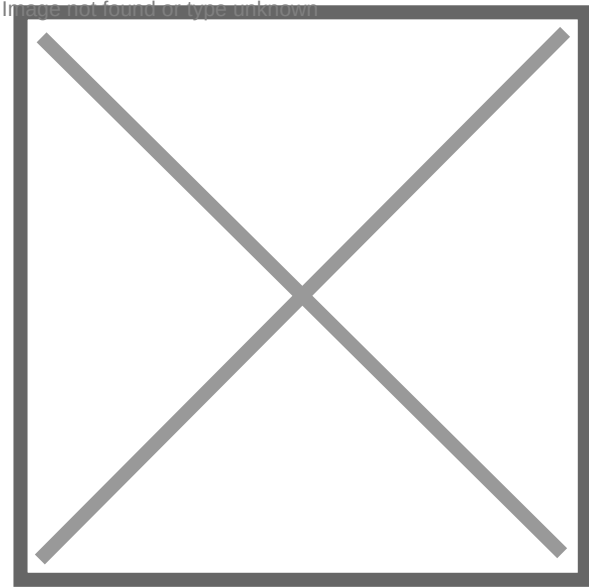




Arnaque cheque impayé opposition pour vol

Par **une juriste**, le **08/01/2017 à 01:28**

bsr, il y a une semaine j'ai été victime d'une grosse arnaque. un ami m'a demandé de l'aider vue qu'elle est encore mineure . en fait à la base elle m'a dit qu'elle allait faire un virement de 100 balles dans mon compte que j'allais à mon tour envoyer à une amie à elle dans son compte. j'ai accepté vue que c'est une amie je voulais l'aider et tout donc je lui ai envoyé mon rib. 2 jours plus tard le matin je me réveille et je vois une remise de cheque dans mon compte de 2915 euro j'étais étonné vue qu'à la base elle m'avait parlé de 100 euro et c'était supposé être un virement. donc pensant que l'argent a bien été remis dans mon compte j'ai essayé de retirer les 2000 et quelque euro pour lui donner mais j'avais un plafond de 700euro alors j'ai retiré 700 euro pour lui donner sur place. ensuite j'apprends que c'est un monsieur qui a fait le virement pour une association car il était à découvert je sais pas quoi il pouvait pas mettre l'argent dans son compte. le monsieur appelle mon amie et lui dit de faire un mandat urgent vue qu'il savait que c'était un cheque voler le temps que je m'en rende compte il voulait me soutirer le maximum d'argent. vue que je suis étudiante et que j'avais des examens à préparer il y avait du monde à la banque et tout donc j'ai remis ma carte bancaire et ma pièce d'identité [smile17][smile17] (oui je sais j'ai été hyper conne) à mon amie pour qu'elle fasse le mandat pensant que l'argent venait bien du cheque remis sur mon compte donc elle a retiré 2000 euro et est revenue me donner ma carte et ma pièce d'identité. le lendemain on conseille m'appelle comme quoi la personne a fait opposition sur son cheque pour motif vol donc le cheque est retourné impayé et les 2700 euro sont bien sortis de mon compte à moi (je suis dans la merde). mon amie appelle le monsieur à qui elle a remis l'argent mais il a bloqué son num et la menace de harcèlement je sais pas quoi. je suis vraiment foutu là je sais plus quoi faire. ne ce que la civi pour me rembourser la somme escroquer? vue que mon amie est mineure si je dépose une plainte contre elle pour abus de confiance et escroquerie la plainte va elle mener qlq part? puis-je espérer retrouver mes 2700 euro un jour et comment? aider moi svp je suis vraiment perdu je suis encore étudiante et ne travaille pas 2700 euro c'est vraiment beaucoup mes parents ne sont même pas encore au courant. merci d'avance pour

vos réponses.

Par **morobar**, le **08/01/2017** à **09:01**

Bjr,
Vous avez fait l'objet d'une arnaque dont on apprend les enfants à se méfier tellement elle est connue.
Vous ne rêverez jamais votre argent, et personne ne vous remboursera ou ne vous indemniserait.
Le dépôt de plainte va mettre en mouvement l'action publique et entraîner des sanctions pénales.
Mais selon le principe qu'on ne tond pas un œuf, vous ne pourrez jamais encaisser les DI que vous obtiendrez en vous portant partie civile.

Par **amajuris**, le **08/01/2017** à **10:00**

bonjour,
en outre, une carte bancaire est personnelle et il est toujours indiqué que vous ne devez pas la prêter et surtout ne pas donner votre code confidentiel.
salutations

Par **une juriste**, le **08/01/2017** à **12:33**

Bonjour, merci pour vos réponses en fait je suis nouvelle en France je ne connaissais pas toutes ces arnaques je ne pouvais pas du tout imaginer que ça allait prendre cette tournure. Je me suis renseigné au près de la civi et je crois qu'il rembourse les victimes d'arnaques et d'abus de confiance
Je garde vraiment espoir que je n'ai aucun revenu

Par **jodelariege**, le **08/01/2017** à **13:31**

bonjour je ne comprends pas comment votre amie mineure a pu retirer de l'argent sur votre compte avec votre carte bancaire et votre carte d'identité...
pour la CIVI comme dit sur un autre forum cela peut marcher si vous ne connaissez pas l'auteur de l'infraction mais là vous le /les connaissez...alors portez plainte contre elle/eux..vous pouvez aussi vous rapprocher d'une association d'aide aux victimes

Par **une juriste**, le **08/01/2017** à **13:48**

en fait comme c'est la première fois que j'ai un compte bancaire et que je viens d'arriver en France je n'étais pas au courant de toutes ces arnaques je lui ai remis ma carte bancaire et ma pièce d'identité donc elle s'est faite passer pour moi pour faire un mandat urgent pour retirer 20002 EUROS donc elle a usurpé mon identité même si je lui ai volontairement remis ma carte

Par **jodelariege**, le **08/01/2017** à **14:24**

bonjour vous ne racontez pas exactement la même chose sur le site legavox...je vous y ai donné une réponse...rnpar ailleurs vous voulez dire que la mineure est allée au guichet de la banque ,a présenté une fausse carte d'identité au guichetier et que celui ci lui a donné de l'argent?

Par **morobar**, le **08/01/2017** à **15:32**

Ce qui est sur est que la CIVI vous indemniserà quand les poules auront des dents.rnEn effet cet organisme n'est pas compétent en matière d'arnaque, uniquement en cas d'agression aux personnes ou aux biens.